



APPEL A CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros, établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, recrute :

Un agent sur le secteur de Porquerolles pour l'été 2025

Emploi saisonnier (CDD à temps complet)

Mission de 5,5 mois du 01/05 au 15/10/2025

Date limite des candidatures : 12/03/2025

Affectation : Ile de Porquerolles

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il emploie environ 70 agents permanents, auxquels s'ajoutent des agents saisonniers, répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général installés au siège de l'établissement à Hyères (Var), ainsi que sur 4 secteurs territoriaux (Port-Cros et Porquerolles formant l'unité territoriale des Iles d'Or, Giens-Tombolo et le Cap Lardier sur la commune de la Croix-Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, service rattaché à comptabilité distincte, qui emploie 18 agents permanents sur 3 sites (au sein de son siège, à Hyères, et de ses antennes de Montpellier et d'Antibes Juan-les-Pins).

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de méditerranée.

Il est missionné par le ministère de la transition écologique pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos.

Son périmètre d'action qui portait sur les îles de Port-Cros et Porquerolles (cœurs de parc) ainsi que sur des espaces littoraux lui étant confiés en gestion par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ainsi que par des collectivités territoriales, s'est accru dans le cadre des dispositions de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux.

Ainsi le parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est. 5 communes ont adhéré à la charte du Parc : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix-Valmer et Ramatuelle.

Cette charte et ses 6 ambitions, rapprochent dans un même projet d'ensemble à moyen terme les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

MISSIONS DU SERVICE ET CONTEXTE

Les îles de Port-Cros et de Porquerolles sont les cœurs du Parc national. Elles forment aujourd'hui une seule entité qui se structure actuellement : l'UTID : l'Unité Territoriale des Iles d'or. Le PNPC a pour mission de préserver et gérer de manière « durable » les espaces terrestres ou marins. Elles comportent des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, les impacts sont importants notamment en lien avec la fréquentation qui peut atteindre pour les 2 îles près 1 200 000 visiteurs par an.

Le principe de l'unité territoriale est une mutualisation poussée et une mise en commun des moyens techniques et humains sur un certain nombre de missions entre les deux îles (en matière de connaissances, de gestion et de suivis ainsi que de surveillance par exemple)

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du chef de secteur de Porquerolles et de son adjoint, les principales missions seront les suivantes :

- Patrouille avec les agents commissionnés aussi bien en mer que sur terre (bien que l'agent lui-même ne sera pas commissionné),
- Fermeture des massifs quand le risque incendie le nécessite,
- Sensibilisation du public aux questions d'environnement et développement durable,
- Participation aux missions scientifiques à terre ainsi qu'à des plongées scientifiques ou de contrôle (CAH 1B minimum demandé),
- Accompagnement de scientifiques sur le terrain,
- Accompagnement/animation des « points rencontre » et accueil du public,
- Participation à des missions d'assistance en mer et missions de secours à des personnes (possible donc PSC1 à minima ou PSE1).
- Pilotage des embarcations (permis côtier minimum indispensable),
- Possibilité de faire des missions sur l'île de Port-Cros et de loger sur place.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Travail WE et jours fériés ;
- 36h par semaine sur 5 jours

PROFIL DU CANDIDAT - Compétences requises

- Très bon relationnel, sens de la communication,
- Sens du travail en équipe, disponibilité,
- Rigueur et diplomatie, discrétion,
- Dynamisme et réactivité, bonne résistance physique ;
- Bonne connaissance des missions du PNPC et des ses îles.

RÉMUNÉRATION

1801,80€ Brut mensuel (SMIC en vigueur au 01/01/2025) + indemnisation des dimanches et jours fériés travaillés

MODALITÉS DE CANDIDATURES

Les candidats sont invités à adresser au plus tard le 12/03/2025 un cv et une lettre de motivation par mail à pole-rh@portcros-parcnational.fr en précisant dans l'objet « Candidature pour un poste de saisonnier secteur de Porquerolles UTID ».

Renseignements sur le poste :

- chef de secteur de Porquerolles à laurent.maxime@portcros-parcnational.fr
- adjoint au chef de secteur à etienne.baudin@portcros-parcnational.fr